

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
ANDRE BARBIER	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT DE PISSOTTE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
JACKY ROY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
MICHEL BOSSARD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE
DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
JEAN-PAUL DUMOULIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE D'OULMES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
OLIVIER BAZIREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MENOMBLET
JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LA CHATAIGNERAIE
LOUIS-MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU BREUIL BARRET
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT

JOEL SARLOT	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT
JEAN-PIERRE ROUX	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT

ABSENTS EXCUSES :

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
ANNE-MARIE COULON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
LAURENT DUPAS	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE VELLUIRE
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	DEPUTE, CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
NOËLLA LUCAS	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE L'ORBRIE
ERIC RAMBAUD	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE, MAIRE DE BAZOGES EN PAREDS
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE, MAIRE DE SERIGNE
PIERRETTE RAGUIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ

ABSENTS :

BERNARD BŒUF	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE ST HILAIRE DES LOGES
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
DAMIEN CRABEIL	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE LA TARDIERE
YVON GOURMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
PHILIPPE GRELIER	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LIEZ
JEAN POUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS
SEBASTIEN ROY	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT LAURENT DE LA SALLE

Y ASSISTENT :

MME CLAUDETTE BOUTET, PRESIDENTE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE
MME FLORENCE VERGER, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE ;
M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS E FONTENAY LE COMTE ;
M. BERTRAND DE LA BONNELIERE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE ;
MME KARINE GAUTREY, RESPONSABLE DU SERVICE SOLIDARITES TERRITORIALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE ;
MME ISABELLE NAROLLES, POUR LE SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

ABSENT EXCUSE :

M. JEAN-CLAUDE RICHARD, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente sur les missions à la carte, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MISSIONS A LA CARTE

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Daniel AUBINEAU Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 JUIN 2016

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 16.14)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2016

3 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES – MISSIONS A LA CARTE - INVESTISSEMENT

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses nécessaires à la réalisation de son objet et missions.

Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et du budget primitif 2016, le Comité Syndical a voté les dépenses d'investissement pour les missions à la carte SCoT et Leader.

Dans ce cadre, Il est proposé une participation des Collectivités pour l'investissement, comme suit :

	SUPERFICIE	POPULATION INSEE (RP 2013)
Cc du Pays de Fontenay le Comte	13348	30 485
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	16 155
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	15 673
Cc Pays de l'Hermenault	5192	4 867
TOTAUX	43 176	67 180

REPARTITION PAR COLLECTIVITE	SUPERFICIE 40%	POPULATION 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITE
Cc du Pays de Fontenay le Comte	8 125,91 €	17 891,04 €	26 016,94 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	7 288,24 €	9 481,05 €	16 769,28 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	7 709,51 €	9 198,17 €	16 907,68 €
Cc Pays de l'Hermenault	3 160,75 €	2 856,35 €	6 017,10 €
TOTAL	26 284,40 €	39 426,60 €	65 711,00 €

M. Michel BIRE regrette que l'avance remboursable ne puisse être retenue et que cette décision soit liée à un vide juridique sur le sujet.

Le Président précise que la Préfecture, le service juridique du Centre de gestion et la DGFIP ont été sollicités et fait lecture de la réponse de la DGFIP :

Au regard de ces éléments,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 16.15)

- **DE FIXER** la participation des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour l'investissement des missions à la carte pour l'année 2016 comme indiquée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les propositions du tableau ci-dessus

4 – INTERSCOT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LUÇON

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte du Pays de Luçon a pris en charge l'animation d'une prochaine rencontre au titre de l'INTERSCOT.

L'INTERSCOT est une association non formalisée, à l'échelle du département, des structures portant des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et visant à initier leur collaboration et leurs échanges tant sur le fond que sur la forme de la démarche et des problématiques de territoire qu'elle soulève.

Une première rencontre avait eu lieu en 2015. Ainsi, afin de poursuivre la dynamique engagée, il a été convenu qu'une deuxième journée puisse être organisée ; y seront conviés les Présidents et Vice-Présidents en charge des SCoT ainsi que leurs directeurs et/ou techniciens référents (entre 3 et 5 personnes par structure). Cette manifestation sera coordonnée par le Pays de Luçon pour les 8 territoires concernés et avancera de fait pour le collectif les frais relatifs à l'organisation, à savoir :

- Les frais de déplacements et d'hébergement du directeur de la Fédération des SCoT et d'un duo technicien/élu INTERSCOT témoin qui seront amenés à réaliser une intervention ;
- La location de la salle ;
- Les frais de bouches.

Une fois la manifestation réalisée, les frais seront ensuite refacturés de manière équitable aux structures participantes via la signature de la convention ci-jointe.

Les frais par structure ne devraient pas dépasser la somme de 300 €.

Cet échange aura lieu le jeudi 20 octobre 2016 de 9 h 00 à 14 h 00 au Domaine des Guifettes à Luçon.

M. le Président souhaite être accompagné de MM. Stéphane GUILLON et Yves BILLAUD.

M. Pierre BERTRAND précise que les deux syndicats travaillent déjà ensemble notamment sur l'étude de marketing touristique territorial pour le Sud Vendée portée par Sud Vendée Tourisme.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 16.16) :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document concourant à la bonne mise en œuvre de la manifestation.

5– AMORTISSEMENT DES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE 2051 (CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES)

M. le Président indique qu'il convient de délibérer sur la durée des amortissements des dépenses pour la charte graphique, logotype et site internet inscrits au chapitre 20 – compte 2051. La durée étant de 5 ans maximum.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 16.17) :

- **DE FIXER** la durée des amortissements pour la charte graphique, logotype et site internet (chapitre 20 – compte 2051) à 5 ans

RESSOURCES HUMAINES :

Suite à la visite de la Région au mois de juillet au Syndicat et une rencontre avec les Présidents des Communautés de Communes fin août, il a été décidé le recrutement d'un Directeur Général des Services chargé de l'animation LEADER

La publication de l'offre a été saisie le 30 septembre et est en ligne sur Cap Territorial.

Le Président propose que la direction du Syndicat occupée par Isabelle NAROLLES depuis 2009 soit partagée par le DGS et Isabelle. Le DGS aura la gestion juridique et financière du Syndicat et la mission principale d'animation du programme LEADER 2014-2020.

Mme Claudette Boutet demande si l'emploi du temps du DGS permettra l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée (CDTSV).

Le Président précise l'importance du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée (CDTSV) notamment pour le Comité de Programmation Leader (acteurs privés issus obligatoirement du Conseil de Développement) et les travaux de concertation du SCoT. Le CDTSV devrait être porté par le DGS et Isabelle

M. Daniel DAVID s'étonne qu'Isabelle ne continue pas à gérer le programme LEADER et demande qui accompagnera le SCoT.

Le Président rappelle la charge importante du Syndicat et particulièrement de l'animation Leader ⁽¹⁾. (1,5 ETP préconisé par La Région pour les fonds LEADER).

Pour le SCoT, il précise que le cahier des charges ayant été renforcé sur la mission du Bureau d'étude et le volet juridique, Isabelle sera en charge du SCoT pour faire le lien avec le Cabinet Atopia, le Comité Syndical. Elle sera en charge également de la communication et notamment sur toute la partie concertation.

Il sera proposé à Isabelle de suivre des formations pour le volet SCoT.

Pour la contractualisation portée par le Syndicat et dont Isabelle a la charge, les modalités de la Région devraient être connues en fin d'année. Les prochains contrats seront portés directement par les EPCI. Néanmoins, celle-ci pourra continuer à être gérée par le Syndicat à la demande des Communautés de Communes. Il convient donc d'anticiper.

M. DAVID demande si Isabelle se retrouve dans cette nouvelle organisation.

M. Jean-Michel LALERE interroge sur le besoin de recruter pour l'animation LEADER.

Le Président redonne les obligations de l'animation du programme LEADER⁽¹⁾.

Mme Claudine PLAIRE questionne sur l'avancement du conventionnement LEADER.

Le Président rappelle l'importance du recrutement pour avancer sur le conventionnement.

M. Pierre BERTRAND s'étonne que la question se pose aujourd'hui sur la possibilité d'un recrutement et précise que cette question a été abordée depuis plusieurs années quant à la nécessité de recruter au vu de la charge du Syndicat.

Le Président désigne les **Membres du jury pour le recrutement du Directeur Général des Services en charge du programme LEADER qui se réunira le mardi 29 novembre au matin :**

- Valentin JOSSE, Président
- Stéphane GUILLON, représentant la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise
- Michel TAPON, représentant la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Eric RAMBAUD, représentant la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
- Anne-Marie COULON, représentant la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault
- Claudette BOUTET, Présidente du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée (CDTSV)

(1) ANIMATION LEADER :

PILOTAGE ET GESTION DU PROGRAMME

Organisation, animation, secrétariat des Comités de programmation

Suivi administratif et financier des dossiers (tableaux de bord, collecte des pièces)

Mise en oeuvre des démarches d'évaluation

Préparation des opérations de contrôle

Rédaction des bilans annuels et finaux

Démarches de communication

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE

PROJETS

Repérage de porteurs de projets

Appui individuel au passage de l'idée au projet

Appui au montage technique du projet

Accompagnement à la recherche de financements

Appui à la constitution du dossier LEADER

Appui à la récupération des pièces justificatives

Suivi du porteur de projet

Appui au contrôle

Valorisation des projets

ANIMATION DE DEMARCHES COLLECTIVES

Repérage préalable des acteurs

Organisation et animation de réunions d'acteurs

Organisation et animation de groupes de travail, ateliers (production)

Appui à la structuration de groupes d'acteurs

Animation et pilotage de démarches collectives (temps forts, restitutions des travaux de groupe)

Rédaction de cahiers des charges d'études probables (études, animation,...)

Elaboration et animation d'actions de coopération

6 -MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il sera proposé ultérieurement de supprimer les postes vacants du tableau des effectifs.

FILIERE ADMINISTRATIF	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
ATTACHÉ	A	1	35 H
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C	1	35 H
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C		Temps complet ou incomplet
AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE	C		17,50 H

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°12-17 du Comité Syndical du 22 octobre 2012, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 16.18) :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs présenté ci-dessus

7 –QUESTIONS DIVERSES

M. Daniel DAVID souhaite que Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) soit porté par le Syndicat. Les Communautés de Communes pourraient réfléchir sur le sujet.

Le Président propose de se rapprocher du Cabinet ATOPIA afin que le Bureau d'études ADEV ENVIRONNEMENT puisse proposer un travail sur le sujet.

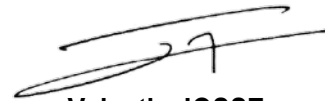
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 7 octobre 2016, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Fontenay le Comte,

Le 7 octobre 2016

Le Président,



Valentin JOSSE

VU ET VALIDÉ PAR M. Daniel AUBINEAU, SECRETAIRE DE SEANCE